



## **DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU**

**GT Barèmes 29<sup>ième</sup> Base 20 Janvier 2014**

Les choix gouvernementaux en matière de service public d'éducation devraient permettre d'améliorer la qualité du mouvement inter-académique 2014. Les recrutements supplémentaires effectués en 2013 et les créations d'emploi prévues pour la rentrée 2014 devraient permettre d'augmenter les « capacités d'accueil », induisant une meilleure fluidité du mouvement et par là, une meilleure satisfaction des demandeurs de mutation. Mais les académies n'ont pas encore clarifié l'utilisation des 159 équivalents temps plein annoncés en décembre lors du comité technique paritaire ministériel et le SNES/SNUEP-FSU demande qu'ils correspondent à des créations de postes.

Mais, le ministère maintient son dispositif de communication du « projet » de mouvement, alors même qu'un tel procédé a été conçu dans l'objectif de corseter les travaux effectués dans les commissions paritaires et d'atteindre ainsi les droits des personnels. Le SNES/SNUEP-FSU est déterminé à les faire respecter : les élus doivent exercer sans entrave la mission que les personnels leur ont confiée lors des élections professionnelles. Le rejet de tout « passe-droit », la correction de toutes les erreurs, l'exigence de transparence pour toutes les opérations de gestion sont la garantie d'une équité de traitement pour tous les candidats à mutation et le respect des règles en vigueur.

Les discussions actuelles sur les missions des personnels et particulièrement celles des CPE ne peuvent se mener sans une articulation étroite avec leurs conditions de travail, d'exercice et de rémunération. Le SNES/SNUEP-FSU rappelle son opposition à une quelconque assimilation à l'équipe de direction qu'elle qu'en soit la forme. La spécificité éducative du métier doit être un fil conducteur à ces discussions dans l'esprit de la circulaire de 1982 en cohérence avec le référentiel de compétences du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ce dernier avait été profondément et positivement modifié, notamment grâce au travail appuyé du SNES.

Le résultat de ces discussions sera un indicateur important de la reconnaissance de la profession par une institution qui continue à méconnaître le métier sur beaucoup trop d'aspects. Le périmètre de la fonction s'est élargi avec une action auprès des jeunes et des familles qui renforce les liens au quotidien, une expertise transversale et une capacité à travailler en équipe pédagogique et éducative. Ce sont des vrais atouts pour les lycées et les collèges. Face aux multiples difficultés dans les établissements, les CPE jouent un rôle spécifique à la croisée du pédagogique et de l'éducatif face à une grande variété de publics et de contextes d'établissement. Ces discussions, si elles aboutissent, doivent déboucher sur une réelle ambition éducative pour un métier souvent malmené et exposé, ainsi qu'à une clarification du temps de travail des CPE avec un cadrage national plus strict, la précision du nombre de classes à suivre ou du nombre d'élèves à encadrer. La création d'une inspection spécifique avec des IPR issus du corps serait également une réponse à la hauteur des enjeux.